



MINH LONG FRANCE

Siège administratif – Secrétariat : 2B, Avenue des Limosins – 91630 MAROLLES EN HUREPOIX
Mail : minhlongfrance@yahoo.fr

COUPE DU SUD MINH LONG 2014



TECHNIQUE - Ouyen, Binh Khi et Song Luyen

COMBAT TRADITIONNEL – Song Dau





MINH LONG FRANCE

Siège administratif – Secrétariat : 2B, Avenue des Limosins – 91630 MAROLLES EN HUREPOIX
Mail : minhlongfrance@yahoo.fr

SOMMAIRE

ORGANISATION GENERALE
DES COMPETITIONS MINH LONG FRANCE

Page 3

DEROULEMENT
DES COMPETITIONS MINH LONG FRANCE

Page 13

COMPETITION TECHNIQUE – Quyen, Binh Khi et Song Luyen

Page 17

COMPETITION COMBAT TRADITIONNEL – Song Dau

Page 21





MINH LONG FRANCE

Siège administratif – Secrétariat : 2B, Avenue des Limosins – 91630 MAROLLES EN HUREPOIX
Mail : minhlongfrance@yahoo.fr

ORGANISATION GENERALE DES COMPETITIONS MINH LONG FRANCE





MINH LONG FRANCE

Siège administratif – Secrétariat : 2B, Avenue des Limosins – 91630 MAROLLES EN HUREPOIX
Mail : minhlongfrance@yahoo.fr

1- Pièces à fournir pour participer aux Compétitions MINH LONG FRANCE

- Inscription transmise par le Responsable du club et validé par le Superviseur de la Compétition.
- La licence de la saison en cours de la **Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées (FFKDA)** qui autorise la pratique des Arts Martiaux Vietnamiens en compétition.
- Un certificat médical « postérieur au mois d'août 2013 » mentionnant : « *aptitude à la pratique des Arts Martiaux Vietnamiens en compétition* »,
- Autorisation parentale pour les moins de 18 ans,
- Montant de **3 € pour chaque compétiteur MINH LONG** pour les Compétitions « Technique » et « Combat Traditionnel » (pour tout le weekend)
- Montant de **5 € pour chaque compétiteur des autres écoles** pour les Compétitions « Technique » et « Combat Traditionnel » (pour tout le weekend)
- Règlement à effectuer avec **UN SEUL chèque par club** à l'ordre de **MINH LONG FRANCE**

2- Conditions de participation aux Compétitions MINH LONG FRANCE

LES compétitions organisées par l'Association MINH LONG FRANCE sont ouvertes **UNIQUEMENT** aux pratiquants(es) d'Arts Martiaux Vietnamiens licenciés pour la **saison 2013/2014** auprès de la **Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées (FFKDA)**.

Pour les mineurs, l'autorisation parentale est obligatoire le jour de la compétition.

Le certificat médical stipulant l'aptitude à "la pratique de la compétition technique et / ou combat d'Arts Martiaux Vietnamiens", doit être postérieure au mois d'août 2013.

Il doit avoir été signé et tamponné par un docteur en médecine. L'examen médical doit comporter un examen clinique complet qui s'attachera plus particulièrement aux appareils cardio-vasculaire et locomoteur, ainsi qu'au revêtement cutané. Le praticien demandera des examens complémentaires en fonction du résultat de l'examen clinique.

Le compétiteur ne doit pas faire l'objet d'une inaptitude médicale récente. Si une blessure ou une perte de connaissance ou une perte de conscience ou tout autre accident intervient durant un entraînement ou une compétition, un nouveau certificat médical doit être délivré.

Cette procédure relève de la responsabilité des Responsables de club.

3- Catégories d'âges pour la saison 2013-2014

- **POUSSINS** – 6/7 ans – nés en 2006/2007
- **PUPILLES** – 8/9 ans – nés en 2004/2005
- **BENJAMINS** – 10/11 ans – nés en 2002/2003
- **MINIMES** – 12/13 ans – nés en 2000/2001
- **CADETS** – 14/15 ans – nés en 1998/1999
- **JUNIORS** – 16/17 ans – nés en 1996/1997
- **SENIORS** – 18/34 ans – nés de 1979 à 1995
- **VETERANS** – 35 ans et +, nés en 1978 et avant





MINH LONG FRANCE

Siège administratif – Secrétariat : 2B, Avenue des Limosins – 91630 MAROLLES EN HUREPOIX
Mail : minhlongfrance@yahoo.fr

4- Catégories de poids pour la saison 2013-2014

Pour la Compétition COMBAT TRADITIONNEL (Combat « Souple » en Semi-Contact), les catégories de poids seront faites en rassemblant des compétiteurs de poids similaires sans excéder une trop grande différence.

5- Accès aux Compétitions MINH LONG FRANCE

Les Compétitions TECHNIQUE et COMBAT TRADITIONNEL de la « Coupe de France MINH LONG 2014 » **sont ouvertes à tous les pratiquants des catégories citées ci-dessus et à tous les pratiquants « débutants »** (première licence d'AMV à la **FFKDA** pour la saison 2013-2014).

6- Tenue des compétiteurs

Pour les Compétitions TECHNIQUE et COMBAT TRADITIONNEL, **les compétiteurs doivent porter un võ phuc, propre, traditionnel, de leur école ou style et celui-ci doit être porté de façon correcte.**

La veste, lorsqu'elle est attachée à la taille par la ceinture, doit être d'une longueur minimum telle qu'elle couvre les hanches et ne doit pas dépasser les trois quarts de la longueur de la cuisse.

En aucun cas les manches de la veste ni les jambes du pantalon ne seront retroussées vers l'extérieur. Les manches ne devront pas dépasser le pli du poignet et au moins recouvrir la moitié de l'avant-bras. Le pantalon doit être d'une longueur suffisante pour recouvrir les deux tiers du tibia.

Pour les féminines, un maillot de corps ou tricot de peau, assorti au võ phuc, est **obligatoire** sous leur veste.

Le retrait de la veste est interdit.

Les compétiteurs ne doivent pas se présenter torse nu ni avec un short.

Pour la Compétition COMBAT TRADITIONNEL, **l'un des combattants portera une ceinture bleue ou blanche et l'autre une ceinture rouge.** Pour cela, **les compétiteurs se présenteront sans ceinture.** Pour les catégories utilisant un plastron, à condition d'utiliser des modèles réversibles bleu ou blanc d'un côté et rouge de l'autre, **le plastron remplacera avantageusement le système des ceintures.**

Sont strictement interdit pour toutes les Compétitions les bijoux, montre, collier, barrettes, épingles à cheveux, "piercing visible ou non visible", tout objet métallique, plastique ou d'une autre matière qui pourrait blesser ou mettre en danger le compétiteur ou un adversaire, sous peine de disqualification immédiate, il en va de la sécurité des pratiquants.

Pour la Compétition COMBAT TRADITIONNEL, **sont strictement interdit les casques à grilles « métallique », les gants de sac, les protège-tibias rigides ou les jambières avec baleines.**

Le port d'un appareil dentaire métallique doit être approuvé par l'arbitre et le médecin officiel. **Le combattant dégage la responsabilité de l'organisation en cas de blessure due au port de cet appareil.**





MINH LONG FRANCE

Siège administratif – Secrétariat : 2B, Avenue des Limosins – 91630 MAROLLES EN HUREPOIX
Mail : minhlongfrance@yahoo.fr

Les lunettes sont autorisées pour la **Compétition TECHNIQUE** mais sont interdites pour la **Compétition COMBAT TRADITIONNEL**.

Le port de lentilles de contact est autorisé sous la responsabilité du compétiteur.

Sauf dérogation spécifique **accordée par le Superviseur de la Compétition**, en Compétition TECHNIQUE, la tête doit être nue.

En compétition COMBAT TRADITIONNEL, le casque fait partie des protections obligatoires (selon les catégories).

7- Attitude des compétiteurs

Pour toutes les Compétitions MINH LONG FRANCE, les compétiteurs doivent :

- Connaître et respecter le règlement des Compétitions TECHNIQUE et COMBAT TRADITIONNEL ainsi que le protocole pour chacune d'elles,
- Avoir une tenue de compétition réglementaire,
- Respecter les consignes de sécurité propres à l'établissement où se déroule la manifestation,
- Être présents lors de leur appel,
- Accepter sans réserve l'organisation et les décisions prises par les différents responsables de la Compétition et les membres du corps arbitral,
- Adopter une attitude correcte (gestuelle et verbale) envers les organisateurs, le corps arbitral, les compétiteurs et le public pendant les épreuves et pendant les périodes d'attente.

La nourriture est interdite sur l'aire de compétition, les compétiteurs sont autorisés à posséder une bouteille d'eau à proximité de l'aire de compétition mais non sur l'aire elle-même.

8- Sécurité, hygiène et contrôle médical

- Obligation de fournir le jour de la Compétition le certificat médical d'aptitude à la compétition,
- Interdiction de compétition pour les personnes ayant une blessure risquant de s'ouvrir ou présentant des plaies ou infections cutanées visibles ou cachées par la tenue,
- En cas d'épanchement sanguin suite à une blessure, la tenue et le matériel de protection devront être remplacés,
- L'absorption de tout produit « dopant » ou autre substance chimique en vue d'augmenter le rendement physique est formellement interdit,
- L'utilisation de produits dopants destinés à augmenter le rendement ou les capacités physiques est strictement interdite conformément à la législation en vigueur (liste des substances et produits interdits disponibles auprès des Direction départementales de la jeunesse et des sports ou auprès du Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.)
- La tenue doit être propre,
- Chaque compétiteur doit posséder ses protections personnelles,
- Les ongles des mains et des pieds doivent être coupés,
- Les cheveux longs doivent être attachés,
- Un médecin ou une équipe de secours sera présent lors de la Compétition,





MINH LONG FRANCE

Siège administratif – Secrétariat : 2B, Avenue des Limosins – 91630 MAROLLES EN HUREPOIX
Mail : minhlongfrance@yahoo.fr

- Le Centre de Secours ainsi que les services d'ordre du secteur seront informés de la manifestation,
- Les locaux doivent être aux normes de sécurité pour recevoir les compétiteurs ainsi que le public sans risque d'accident (tribunes, aire d'exécution, sorties de secours, etc.),
- L'autorisation doit émaner des services de Mairies concernés.

9- Aire de compétition

Pour les Compétitions TECHNIQUE et COMBAT TRADITIONNEL, 3 ou 4 aires de compétition avec des tapis seront mises en place selon le nombre de participants inscrits.

Les tapis utilisés ne doivent pas être glissants sur leur surface en contact avec le sol. Ils doivent avoir un faible coefficient de frottement sur leur surface supérieure. L'Arbitre doit s'assurer que les tapis restent parfaitement joints pendant la compétition.

L'aire de compétition est un carré de 8 mètres de côté (mesures prises à l'extérieur) avec des tapis de deux couleurs différentes. Un mètre supplémentaire est prévu sur tous les côtés, comme surface de sécurité.

La sortie est définie comme une situation où un combattant a une partie du corps (pied, main, etc.) en dehors des limites de l'aire de combat dont les dimensions sont définies ci-dessus et au-delà de bande rouge.

La bordure d'un mètre à l'intérieur de l'aire de compétition, doit être composée de tapis de couleur différente.

Les Juges sont assis ou debout (selon la Compétition) à la limite extérieure de l'aire de sécurité.

Ils sont au nombre de 3 pour toutes les Compétitions sauf pour une épreuve particulière lors de la Compétition TECHNIQUE. En effet, pour les catégories OPEN, le Responsable de l'Arbitrage et des Compétitions a la possibilité de nommer 2 juges supplémentaires soit 5.

Pour la Compétition TECHNIQUE, ils sont assis à 3 coins de l'aire de compétition et sont munis d'un cahier de notes de 1 à 20 et d'un drapeau bleu ou blanc et d'un drapeau rouge (pour les duels en cas d'égalité).

Pour la Compétition COMBAT TRADITIONNEL, ils sont debout sur les 3 côtés où ne se trouvent pas la table et sont munis de compteurs dans chaque main et d'un drapeau bleu ou blanc et d'un drapeau rouge afin d'annoncer le vainqueur à la fin du combat.

➤ Matériel par aire de compétition :

- 1 table et 3 chaises
- 5 chaises (pour les juges et accompagnateurs)
- 1 chronomètre
- 1 gong
- 3 drapeaux rouges et 3 drapeaux bleus ou blancs
- 1 paquet de lingettes





MINH LONG FRANCE

Siège administratif – Secrétariat : 2B, Avenue des Limosins – 91630 MAROLLES EN HUREPOIX
Mail : minhlongfrance@yahoo.fr

- Le règlement des Compétitions MINH LONG FRANCE pour la saison en vigueur
- Des stylos, feutres, etc...
- Des cahiers de notation technique pour chaque juge
- Des ceintures rouges et blanches ou bleues pour les combats

10- Structure des Compétitions MINH LONG FRANCE

➤ Le Responsable de l'Arbitrage et des Compétitions MINH LONG FRANCE

Il assure la bonne préparation de chaque Compétition en consultation avec le Comité Directeur MINH LONG FRANCE, en prenant en considération l'aménagement des aires de compétition, l'approvisionnement et le déploiement de tous les équipements et dispositifs nécessaires.

Il supervise le déroulement des compétitions et prend les mesures nécessaires à la sécurité.

Il délègue, nomme et supervise les arbitres et les juges, pour toutes les compétitions. Il désigne et répartit les juges et arbitres sur leurs aires respectives et prend les décisions qui peuvent être nécessaires en fonction des comptes-rendus des arbitres.

Il nomme des officiels de remplacement quand cela s'avère nécessaire.

Il prend des décisions sur les cas de nature technique qui peuvent se présenter pendant les épreuves, et pour lesquels rien n'est stipulé dans ce règlement.

Il supervise la prestation des arbitres et des juges, et s'assure que les officiels qui ont été nommés sont qualifiés pour effectuer les tâches auxquelles ils ont été affectés.

➤ Le Superviseur de la Compétition

Il est chargé de l'organisation générale de la Compétition, de l'envoi des invitations, du recueil des inscriptions, de la mise en place de toutes les catégories, de l'accueil et de la coordination de tous les intervenants (compétiteurs, responsables des clubs, juges, arbitres, officiels, bénévoles, médecins, secouristes, journalistes, etc...).

Il est chargé de mettre en place les Cérémonies d'ouverture et de clôture de la Compétition.

Lors de la compétition, il peut intervenir directement en cas de non respect du règlement, et a la responsabilité de signaler toute anomalie au Responsable de l'Arbitrage et des Compétitions ou de son représentant.

Il recueille toutes les réclamations émanant des responsables des clubs et trouve les solutions avec le Responsable de l'Arbitrage et des Compétitions en lien avec le corps arbitrale.

Après la compétition, il doit préparer un rapport officiel, le remettre au Responsable de l'Arbitrage et des Compétitions et après validation, le transmettre à tous les clubs ayant participé.

➤ L'Arbitre (Compétition COMBAT TRADITIONNEL)

La liste des arbitres habilités à exercer leurs fonctions pendant la compétition sera dressée avant le début de la compétition par le Responsable de l'arbitrage et des Compétitions.

Le Responsable de l'arbitrage et des Compétitions peut décider en cours de compétition d'habiliter un ou plusieurs arbitres ou juges supplémentaires.





MINH LONG FRANCE

Siège administratif – Secrétariat : 2B, Avenue des Limosins – 91630 MAROLLES EN HUREPOIX
Mail : minhlongfrance@yahoo.fr

L'arbitre est le responsable de l'air de combat et du périmètre environnant. Il dirige avec autorité, assure la clarté et le bon déroulement des combats selon les règles en vigueur. L'application stricte de la réglementation de la compétition est incontournable. Toutes ses intentions doivent être précises.

Il est le garant de la sécurité des combattants. Il interrompt le combat et signale les fautes. L'arbitre contrôle l'équipement pour le combat de chaque sportif. Il vérifie que les protections sont correctement fixées et ajustées.

Il dirige les combats y compris les annonces et commandements de début, de suspension et de fin de combat.

Il valide les points et les sanctions après avoir obtenu les décisions des juges.

Il explique ses décisions au Responsable de l'Arbitrage et des Compétitions.

Il annonce les avertissements.

Il propose des pénalités et les disqualifications.

Il obtient les décisions des juges et agit conformément à celles-ci.

Il ordonne aux compétiteurs de reprendre leurs positions d'origine si nécessaire.

En cas de problème médical (blessure, malaise...), il fait immédiatement appel au médecin ou à l'équipe de secours.

En cas d'interruption, il demande aux combattants de rejoindre leurs coins respectifs.

Il sépare les combattants lorsque le combat devient confus.

Il tempère ou calme l'ardeur des combattants trop agressifs.

Il intervient par anticipation pour éviter l'accident prévisible.

Il sait mettre fin à un combat déséquilibré.

Il prend des sanctions lorsque l'esprit ou les règles ne sont pas respectées.

Il consulte exceptionnellement le Responsable de l'arbitrage en cas de problème ou de décision difficile à prendre.

Il arrête le combat dans les cas suivants :

- Fin du temps réglementaire,
- L'un des combattants au moins est sorti de l'air de combat,
- Le combat devient confus,
- A la suite d'une faute,
- Dans le cas d'une position dangereuse d'un des combattants,
- Pour refixer ou repositionner une protection,
- En cas de blessure.

Selon la situation, l'arbitre a le choix de faire reprendre le combat de la position où l'arrêt du combat a été effectué ou de remettre les compétiteurs dans leurs coins respectifs.

Il annonce les prolongations.

Il annonce le vote des juges et annonce le résultat du combat.

Il désigne le vainqueur.

➤ Le Juge

- Pour la Compétition TECHNIQUE :

Il attribue les notes à l'aide du cahier de notation technique.

Il choisit un compétiteur « au drapeau » en cas d'égalité et donc de « Duel ».





MINH LONG FRANCE

Siège administratif – Secrétariat : 2B, Avenue des Limosins – 91630 MAROLLES EN HUREPOIX
Mail : minhlongfrance@yahoo.fr

Pour la Compétition COMBAT TRADITIONNEL :

Seuls les juges combat sont habilités à comptabiliser les points acquis par les compétiteurs. Les juges sont équipés de compteur de points manuels avec lesquels ils comptabilisent les points de chaque compétiteur au fur et à mesure que se déroule le combat.

Le Juge attribue, à l'aide de compteurs, les points et les transmet à la fin de chaque reprise au Commissaire Sportif. La notation pendant le combat se fait rigoureusement et selon le barème de points du règlement.

Il se déplace en dehors de l'aire de combat, sur un côté du tapis qui lui est attribué, afin d'observer le mieux possible le combat. Dans le cas d'une compétition sur ring, il est positionné derrière sur une table.

Il exerce son droit de vote quand une décision doit être prise.

Il annonce à l'arbitre quand un compétiteur commet une technique et/ou un acte interdit ou dangereux, quand il remarque une blessure ou un malaise d'un compétiteur, quand l'un ou les deux compétiteurs sortent de la surface de compétition.

Lors du passage d'une catégorie, les juges ne communiquent pas entre eux et doivent impérativement se garder de toute extériorisation de leurs réflexions ou émotions (remarques, encouragement...).

Il est interdit aux juges de s'adresser aux compétiteurs pendant la durée des combats y compris pendant le temps de repos entre les reprises.

➤ Le Commissaire Sportif (Responsable de Table)

Il accueille les compétiteurs sur l'aire de compétition.

Il fait l'appel après transmission de la catégorie par le Superviseur.

Il organise les saluts entre les compétiteurs, les juges et arbitres avant et après le passage de la catégorie.

Il annonce l'ordre de passage TECHNIQUE et COMBAT aux compétiteurs.

Il supervise les juges et annonce à voix haute les notes attribuées par chaque juge lors de la Compétition TECHNIQUE.

Il annonce les résultats de la catégorie aux compétiteurs, y compris les qualifications lors des phases de la Compétition TECHNIQUE.

Il comptabilise les notes techniques et les points à la fin de chaque reprise et à la fin du combat à l'aide des « fiches de catégorie technique » et des « tableaux de combat » qui lui ont été remis par le Superviseur.

Il supervise simultanément les chronomètres et l'arbitre central pour annoncer la fin des reprises lors de la Compétition COMBAT.

➤ Le Chronomètreur (Compétition COMBAT TRADITIONNEL)

Il a la charge de la gestion temporelle du combat.

Il démarre le chronomètre avec le début du combat et de l'éventuelle prolongation.

Il arrête le chronomètre à chaque interruption de combat.

Il signale les 15 dernières secondes de chaque reprise à haute voix.

Il sonne le gong à la fin du temps réglementaire et de l'éventuelle prolongation.





MINH LONG FRANCE

Siège administratif – Secrétariat : 2B, Avenue des Limosins – 91630 MAROLLES EN HUREPOIX
Mail : minhlongfrance@yahoo.fr

Précisions Complémentaires à la structure d'arbitrage :

- Le chronomètre est arrêté sur demande explicite de l'arbitre dans la mesure où la situation l'exige.
- L'arrêt du combat avant la fin du temps réglementaire est décidé à la majorité des 3 juges.
- A la fin de la prolongation, en cas d'égalité, une décision est prise à la majorité des 3 juges.
- Le commissaire sportif s'assure que le combat se déroule dans le respect du règlement des Compétitions MINH LONG FRANCE. Il n'est en aucun cas un juge supplémentaire, il n'a pas droit au vote.
- L'autorité de l'arbitre ne se limite pas uniquement à la surface de compétition, mais également à tout son périmètre immédiat.

Les juges et arbitres sont :

- au minimum **12^{ème} CAP** – Vo Co Truyen (Ceinture Rouge)
- licenciés à la **FFKDA**
- enseignants dans le style **Minh Long Tay Son Vo Dao**
- adhérents à l'association **MINH LONG FRANCE**

Tenue des commissaires, juges et arbitres :

- **Chaussures, chaussettes noires ou pieds nus,**
- **Pantalon de vo phuc,**
- **Polo MINH LONG FRANCE bleu.**

➤ Le Médecin

Le médecin a toute autorité pour interdire la participation d'un compétiteur à la compétition. Il doit, d'autre part, pendant toute la durée des épreuves et à tout moment, être prêt à intervenir en cas d'accident et doit décider de l'aptitude d'un compétiteur à poursuivre ou à cesser la compétition.

Le médecin peut faire arrêter à tout moment un compétiteur, par l'intermédiaire du Responsable de l'arbitrage, lorsqu'il estime qu'il y a un danger pour ce compétiteur ou son partenaire.

Il peut également faire cesser immédiatement un combat en déclarant l'un ou l'autre des compétiteurs inapte à continuer.

➤ Le Public

Le public ne doit pas avoir un comportement tendant à troubler le bon ordre de la manifestation (agressions verbales à l'égard d'un pratiquant, d'un Club, d'un juge, d'un arbitre, etc...).

Il ne doit pas contribuer à exciter les compétiteurs.

Le soutien bruyant est accepté avant et après une présentation technique, un combat, entre les reprises ou après une action spectaculaire des combattants.

En dehors de ces cas, le public doit respecter le silence nécessaire afin que les compétiteurs puissent entendre les annonces du corps arbitral.

Les banderoles et panneaux à l'effigie d'un combattant, d'un club d'une ville ... sont autorisés à condition qu'elles ne gênent pas la vision de la compétition par les autres spectateurs. Ces banderoles et panneaux sont autorisés uniquement dans la partie des gradins réservée aux spectateurs.





MINH LONG FRANCE

Siège administratif – Secrétariat : 2B, Avenue des Limosins – 91630 MAROLLES EN HUREPOIX
Mail : minhlongfrance@yahoo.fr

Tout slogan anti sportif de la part d'une personne ou d'un groupe de personnes sera sanctionné par l'arrêt immédiat de l'épreuve en cours et éventuellement par la sanction du ou des compétiteurs après une première mise en garde du public.

S'il y a lieu le Superviseur de la compétition ou le Responsable de l'arbitrage peuvent-être amenés à expulser des membres du public.

Le public n'est pas autorisé à fumer à l'intérieur de la salle.

La consommation d'alcool est strictement interdite dans l'enceinte de la compétition.

Les portables doivent-être mis en mode vibreur et les conversations doivent rester discrètes.

Le public n'est pas autorisé à se déplacer sur l'aire de compétition, ni à s'y asseoir.

Le public ne peut s'asseoir que sur les gradins.

Les photos ou films ne sont pas autorisées sur l'aire de compétition à l'exception des personnes habilitées par le Superviseur.

11- Sanctions et Réclamations

Le non-respect du présent règlement ou des comportements non sportifs du (ou des) compétiteur(s) seront sanctionnés par **l'Association MINH LONG FRANCE** d'une interdiction de toutes compétitions organisées par celle-ci pour une ou plusieurs saisons.

En cas de litige, les réclamations seront adressées par le club d'appartenance. Le Responsable de l'Arbitrage et des Compétitions MINH LONG et le Superviseur de la Compétition se réuniront avec le Responsable du club et décideront de faire une demande de suspension ou non de la sanction auprès de **l'Association MINH LONG FRANCE**.

www.minhlong.fr

*L'esprit Minh Long
Toujours de l'avant*





MINH LONG FRANCE

Siège administratif – Secrétariat : 2B, Avenue des Limosins – 91630 MAROLLES EN HUREPOIX
Mail : minhlongfrance@yahoo.fr

DEROULEMENT **DES COMPETITIONS** **MINH LONG FRANCE**





MINH LONG FRANCE

Siège administratif – Secrétariat : 2B, Avenue des Limosins – 91630 MAROLLES EN HUREPOIX
Mail : minhlongfrance@yahoo.fr

1- Cérémonie d'ouverture des Compétitions MINH LONG FRANCE

A l'appel du Superviseur de la compétition, l'ensemble des compétiteurs présents se regroupe sur les aires de compétition sous forme de colonnes et de lignes.

Tous les membres du corps arbitral et les responsables de MINH LONG FRANCE, de la Fédération et les « Officiels » se disposent en face des compétiteurs pour effectuer le salut d'ouverture.

Le salut est dirigé par le plus haut gradé et le plus ancien présent à la manifestation. Il y a un premier salut pour les ancêtres, puis un salut commun.

2- Discours des Officiels

Le Superviseur de la compétition présente les différentes épreuves puis les différents acteurs de la compétition avant de laisser place aux discours d'un Responsable de MINH LONG FRANCE, du Responsable Technique de l'école Minh Long, du Responsable de l'Arbitrage et des Compétitions Minh Long, d'un Représentant Fédéral et d'un Elu.

Ensuite, les compétiteurs regagnent les gradins ou l'aire d'échauffement dédiée.

3- Affectation des catégories

L'affectation des catégories est faite par le Superviseur de la compétition sur les aires de compétition. Celui-ci est chargé d'affecter les différentes catégories sur les aires de compétitions selon l'ordre ci-après et suivant leur disponibilité.

4- Ordre de passage des catégories

➤ Compétition TECHNIQUE

- Catégories ESPOIRS : poussins, poussines, pupilles filles, pupilles garçons, benjamines, benjamins, minimes filles, minimes garçons, cadettes, cadets, juniors féminines, juniors masculins, seniors féminines, seniors masculins, vétérans féminines, vétérans masculins, pour les QUYEN et ensuite les BINH KHI.

Pour les SONG LUYEN, les catégories sont mixtes, donc regroupées féminins et masculins.

- OPEN : pour les QUYEN, les BINH KHI et les SONG LUYEN.

- Challenge de l'Épée : Cette épreuve regroupe toutes les catégories d'âge, de sexe et de grade.

➤ Compétition COMBAT TRADITIONNEL

Poussins, poussines, pupilles filles, pupilles garçons, benjamines, benjamins, minimes filles, minimes garçons, cadettes, cadets, juniors féminines, juniors masculins, seniors féminines, seniors masculins, vétérans féminines, vétérans masculins.





5- Déroulement d'une catégorie

Lorsque les compétiteurs sont sur l'aire de compétition, le Commissaire Sportif vérifie la présence de ceux-ci. Les compétiteurs non présents sont rappelés 2 fois si nécessaire par le Superviseur avant d'être disqualifiés.

➤ Compétition TECHNIQUE

Le Commissaire Sportif organise le salut d'ouverture de la catégorie.

Une fois le salut effectué, il dispose ensuite les compétiteurs dans leur futur ordre de passage. Ils sont assis d'un côté de l'aire de compétition et attendent leur appel.

Une fois la prestation terminée, le compétiteur attend au centre de l'aire de compétition l'annonce des notes attribuées par les juges. Le Commissaire Sportif annonce, à voix haute, les notes des juges et les inscrits sur la feuille de notation technique.

Après leur passage, les compétiteurs vont s'asseoir de l'autre côté de l'aire de compétition. La procédure est la même pour chaque tour de sélection.

Le Commissaire Sportif a la possibilité sous le contrôle du Responsable de l'Arbitrage et des Compétitions Minh Long de recourir dans le « seul » cas d'égalité entre 2 compétiteurs à des duels techniques avec désignation du vainqueur au drapeau.

Les compétiteurs effectuent l'un après l'autre leur prestation. A l'issue les juges désignent le vainqueur en levant un drapeau de la couleur du compétiteur (ceinture bleue/blanche et ceinture rouge) qu'ils estiment vainqueur du duel technique.

En fin de passage de la catégorie, le Commissaire Sportif place les compétiteurs au centre de l'aire de compétition et annonce les noms des 3 premiers qui avancent d'un pas.

Le Commissaire Sportif organise ensuite le salut de clôture de la catégorie.

Les récompenses sont remises au fur et à mesure que les catégories se terminent. Le Commissaire Sportif accompagne les compétiteurs au Podium.

➤ Compétition COMBAT TRADITIONNEL

Le Commissaire Sportif organise le salut d'ouverture de la catégorie.

Une fois le salut effectué, il annonce aux compétiteurs l'ordre de passage des combats et les « couleurs » qui leur sont attribuées. Avant chaque combat, il annonce les compétiteurs qui doivent se préparer pour le combat suivant. Ils sont assis d'un côté de l'aire de compétition et attendent leur appel.

L'Arbitre est le seul responsable du bon déroulement du combat et du respect de son protocole.

Après leur combat, les compétiteurs vont s'asseoir sur le côté de l'aire de compétition en attendant d'être appelé pour un autre combat, ou en cas d'élimination, en attendant le salut de clôture de la catégorie.

En fin de passage de la catégorie, le Commissaire Sportif place les compétiteurs au centre de l'aire de compétition et annonce les noms des 3 premiers qui avancent d'un pas.



MINH LONG FRANCE

Siège administratif – Secrétariat : 2B, Avenue des Limosins – 91630 MAROLLES EN HUREPOIX
Mail : minhlongfrance@yahoo.fr

Le Commissaire Sportif organise ensuite le salut de clôture de la catégorie.

Les récompenses sont remises au fur et à mesure que les catégories se terminent. Le Commissaire Sportif accompagne les compétiteurs au Podium.

6- Protocole à suivre par les compétiteurs

➤ Compétition TECHNIQUE

- A l'appel de son nom, le Compétiteur contourne l'aire de compétition pour se présenter face à la table du Commissaire Sportif,
- Il salue l'aire de compétition avant d'y pénétrer,
- Il se place au centre en position d'attente et attend le signal du Commissaire Sportif,
- Il salue le Commissaire Sportif avant de débiter le QUYEN, le BINH KHI ou le SONG LUYEN,
- A la fin de la prestation, il salue le Commissaire Sportif puis attend, en position d'attente, l'annonce de ses notes et le signal du Commissaire Sportif pour se retirer,
- Il salue l'aire de compétition avant d'en sortir et va se placer de l'autre côté.

➤ Compétition COMBAT TRADITIONNEL

- A l'appel de leurs noms et de l'attribution de leurs couleurs, les Compétiteurs saluent l'aire de compétition et se présentent au centre face à la table du Commissaire Sportif,
- Ils attendent, en position d'attente, le signal de l'Arbitre qui coordonne les différents saluts,
- Ils saluent le Commissaire Sportif, l'Arbitre et leur adversaire avant de débiter le combat au signal de l'Arbitre,
- A la fin du combat, ils saluent leur adversaire, l'Arbitre et le Commissaire Sportif et attendent, en position d'attente, l'annonce du vainqueur pour se retirer,
- Ils saluent l'aire de compétition avant d'en sortir et attendent la suite du déroulement de leur catégorie.

7- Cérémonie de clôture des Compétitions MINH LONG FRANCE

Lorsque toutes les catégories sont passées, à l'appel du Superviseur de la compétition, l'ensemble des compétiteurs présents se regroupe sur les aires de compétition sous forme de colonnes et de lignes.

Lorsque toutes les catégories sont passées, à l'appel du Superviseur de la compétition, l'ensemble des compétiteurs présents se regroupe sur les aires de compétition sous forme de colonnes et de lignes.

Tous les membres du corps arbitral les Responsables de MINH LONG France, de la Fédération et les « Officiels » se disposent en face des compétiteurs et se mettent en place pour effectuer le salut de clôture.

Le salut est dirigé par le plus haut gradé et le plus ancien présent à la manifestation. Il y a un premier salut pour les ancêtres, puis un salut commun.





MINH LONG FRANCE

Siège administratif – Secrétariat : 2B, Avenue des Limosins – 91630 MAROLLES EN HUREPOIX
Mail : minhlongfrance@yahoo.fr

COMPETITION TECHNIQUE

*Quyên
Binh Khi
Song Luyen*

www.minhlong.fr *Toujours de l'avant*



QUYEN - Enchaînement codifié à mains nues

ESPOIRS : Ceintures de couleurs – Catégories d'âge et de sexe

OPEN : Ceintures équivalentes au 12^{ème} CAP Vo Co Truyen – Catégories Masculins / Féminines

Critères de notation

- **Technique :** Précision du geste, fluidité (position, équilibre, technique de bras et de jambe).
- **Difficulté technique :** Difficulté de l'enchaînement (de base ou supérieur), vitesse d'exécution.
- **Efficacité des mouvements :** Force, condition physique et réalisme, attitude, expression martiale (conviction, regard à l'entrée et à la sortie de l'air de compétition, concentration, mémorisation).

Les trois critères de notation sont annoncés par le Commissaire Sportif pour tous les juges.

Les notes se situent entre 1 et 20.

Les juges doivent avoir une vision d'ensemble d'un enchaînement au regard des critères évoqués ci-dessus. Ils ne doivent pas se laisser influencer par des techniques acrobatiques.

Un seul QUYEN doit être présenté à chaque tour des éliminatoires.

Regard : Un regard constamment orienté vers le sol est le signe d'un enchaînement non vécu. Il ne doit pas y avoir de regard agressif mais un regard déterminé. Le regard doit précéder le mouvement.

Rythme : Temps forts, Pauses, Reprises. Sensation générale.

Élimination : Si le compétiteur ne répond pas à trois appels lors du rassemblement de sa catégorie.

Le compétiteur est éliminé en cas de tenue non conforme ou de problème d'hygiène (une minute pour y remédier).

Le compétiteur est éliminé s'il interrompt une deuxième fois sa présentation.

Sanctions

En cas d'arrêt pour cause de blessure ou autre problème gênant le bon déroulement de la prestation, **le compétiteur pourra se représenter au maximum 15 minutes après l'incident et ceci une seule fois, les notes de la première prestation n'étant pas prises en compte.**

Lors des Finales, cette option n'est plus valable.

Aucune contestation publique ne pourra être tolérée pendant et après le déroulement de la prestation, auquel cas l'élimination serait immédiate.

En cas de litige, seuls les juges sont autorisés à trancher.

BINH HKI – Leçon d’arme

ESPOIRS : Ceintures de couleurs – Catégories d’âge et de sexe

OPEN : Ceintures équivalentes au 12^{ème} CAP Vo Co Truyen – Catégories Masculins / Féminines

Liste des armes autorisées

Bâton (long ou court), lance, couteau, couteaux doubles, hallebarde, épée, sabre (« fin », « dragon » ou cimenterre), éventail, long gian, tri-bâton, chaîne, hache et tonfa.

Critères de notation

Les critères de NOTATION sont identiques à ceux du QUYEN.

Les compétiteurs doivent présenter la même leçon lors d'un tour des éliminatoires s'ils recommencent une seconde fois. Ils peuvent changer d'arme entre les tours de sélection de leur catégorie.

Élimination : En plus des conditions émises pour la présentation d'un QUYEN, le compétiteur est éliminé s'il se blesse avec son ou ses armes, s'il casse son arme ou une de ses armes, si une arme échappe au compétiteur

Pour les catégories ESPOIRS, une seconde présentation est possible mais il en sera tenu compte dans l'attribution de la note.

Sanctions

Mêmes conditions que pour l'épreuve QUYEN.

CHALLENGE DE L'ÉPÉE

Une seule catégorie regroupant tout âge, sexe et grade

Les conditions sont identiques à celles de l'épreuve BINH KHI.

SONG LUYEN – Enchaînement de techniques de combat à 2 ou 3

ESPOIRS : Ceintures de couleurs – Catégories d'âge du plus âgés – Mixité autorisée

OPEN : Ceintures équivalentes au 12^{ème} CAP Vo Co Truyen – Mixité autorisée

Critères de notation

POUR CETTE EPREUVE, LA MIXITE EST AUTORISEE

- **Technique** : Précision du geste, fluidité (position, équilibre, technique de bras et de jambe).
- **Difficulté technique** : Vitesse d'exécution, techniques de combat évoluées.
- **Efficacité des mouvements** : Force, condition physique et réalisme, attitude, expression martiale (conviction, regard à l'entrée et à la sortie de l'air de compétition, concentration, mémorisation).
- **Travail à deux ou à trois** : Synchronisation des pratiquants, réalisme des techniques, temps d'appel.

Les quatre critères de notation sont annoncés par le Commissaire Sportif pour tous les juges.

Les notes se situent entre 1 et 20.

Les juges doivent avoir une vision d'ensemble d'un enchaînement au regard des critères évoqués ci-dessus. Ils ne doivent pas se laisser influencer par des techniques acrobatiques. Un seul SONG LUYEN doit être présenté à chaque tour des éliminatoires.

Le SONG LUYEN est un enchaînement « continue » des techniques sous forme de « Combat Codifié ».

Élimination : Si les compétiteurs ne répondent pas à trois appels lors du rassemblement de leur catégorie. Les compétiteurs sont éliminés en cas de tenue non conforme ou de problème d'hygiène (une minute pour y remédier).

Les compétiteurs sont éliminés s'ils interrompent une deuxième fois leur présentation.

Sanctions

En cas d'arrêt pour cause de blessure ou autre problème gênant le bon déroulement de la prestation, **les compétiteurs pourront se représenter au maximum 15 minutes après l'incident et ceci une seule fois, les notes de la première prestation n'étant pas prises en compte.**

Lors des finales, cette option n'est plus valable.

Aucune contestation publique ne pourra être tolérée pendant et après le déroulement de la prestation, auquel cas l'élimination serait immédiate.

En cas de litige, seuls les juges sont autorisés à trancher.



40ans
*L'esprit Minh Long
 Toujours de l'avant*

www.minhlong.fr

MINH LONG FRANCE

Siège administratif – Secrétariat : 2B, Avenue des Limosins – 91630 MAROLLES EN HUREPOIX
Mail : minhlongfrance@yahoo.fr

COMPETITION **COMBAT TRADITIONNEL** *Song Dau*

www.minhlong.fr *Toujours de l'avant*



SONG DAU – Combat Souple en Semi-Contact

Toutes Catégories d'âge, de sexe et de poids
Les combats ne sont pas mixtes, pas de confrontation masculin / féminin.

1- Tableau et poule

La compétition COMBAT TRADITIONNEL « SONG DAU » prône une sélection par l'élimination directe sous forme de tableau.

➤ Les catégories de 8, 6 ou de 4 combattants sont organisées en « tableau » avec le nombre de tours de sélection correspondant pour déterminer le podium.

Dans le cas d'une catégorie à 6 combattants, il est nécessaire d'effectuer un repêchage pour le second tour, afin d'avoir 4 combattants.

C'est le meilleur perdant du tour précédent qui sera toujours repêché le cas échéant.

Il ne sera procédé à aucun tirage au sort.

➤ Les catégories ne comportant que 3 compétiteurs sont organisées sous forme de « poule » et déterminent le podium avec des combats entre chaque compétiteur (trois combats classifiant selon le nombre de victoires, de points, des écarts de points, des pénalités).

2- Durée des combats

Les combats s'effectuent en 1 reprise. La durée du combat est modulée selon l'âge des compétiteurs :

- POUSSINS/PUPILLES/BENJAMINS/MINIMES = 1 min 30
- CADETS/JUNIORS = 2 min
- SENIORS = 2 min 30
- VETERANS = 2 min

La prolongation, si nécessaire est **de 30 secondes** pour les Poussins/Pupilles/Benjamins et Minimes et **de 1 minute** pour les Cadets/Juniors/Seniors et Vétérans.

Le temps de récupération entre deux combats sera **au moins égal à 2 minutes**.

3- Pesée et catégories de poids

Les pesées doivent s'effectuer en võ phuc. Il ne sera pas retiré de poids par rapport à la tenue, c'est donc le poids du compétiteur en tenue qui sera pris en compte.

Les catégories de poids seront faites en rassemblant des compétiteurs de poids similaires sans excéder une trop grande différence de poids.

4- Appel des combattants

Le Superviseur et les Commissaires Sportifs seront exigeants lors des différents appels des combattants :

• **Pour la pesée :**

Les compétiteurs ne se présentant pas à la pesée dans le créneau horaire défini seront déclarés forfait.

• **Pour les sélections :**

Tout combattant qui ne se présente pas sur l'aire de combat suite au troisième appel de son nom et au-delà d'une minute sera déclaré forfait.

5- Techniques et zones autorisées avec attribution des points

- Coup de poing à la tête maîtrisé	1 point
- Coup de poing au corps maîtrisé	1 point
- Balayage non suivi	2 points
- Projection non suivie	2 points
- Ciseaux non suivis à la taille ou aux jambes	2 points
- Coup de pied au corps maîtrisé	1 point
- Coup de pied à la tête maîtrisé ou retourné corps	2 points
- Coup de pied sauté au corps maîtrisé	2 points
- Coup de pied sauté à la tête, coup de pied retourné tête	3 points
- Coup de pied sauté retourné corps maîtrisé	3 points
- Balayage suivi et maîtrisé	3 points
- Ciseaux suivis et maîtrisés à la taille ou aux jambes	3 points
- Projection suivie et maîtrisée	3 points

La prise en compte des points des différentes techniques exécutées est laissée à l'appréciation des juges de coin munis de compteurs.

➤ **Précisions :**

- Balayage : mise au sol avec les jambes. Ils sont autorisés sur la surface du corps allant des pieds jusqu'aux hanches.
- Projection : mise au sol avec les bras. Elles sont autorisées sur la surface du corps allant des pieds jusqu'à la poitrine.
- Ciseaux : Autorisés sur la surface située au-dessus du genou jusqu'à l'abdomen.

6- Techniques et zones interdites

- Techniques de main ouverte (hors paumes) : pique, tranchant
- Coup de poing de face visage (dans le triangle facial) **sauf si celui-ci est exécuté sans puissance pour permettre un enchaînement de techniques.**
- Coup de poing à la partie postérieure (de la nuque au bassin)



MINH LONG FRANCE

Siège administratif – Secrétariat : 2B, Avenue des Limosins – 91630 MAROLLES EN HUREPOIX
Mail : minhlongfrance@yahoo.fr

- Coup de poing au bas-ventre
- Coup de poing circulaire retourné (bras tendu ou non)
- Coup de pied de face visage (dans le triangle facial)
- Coup de pied dans le dos (de la nuque au bassin)
- Coup de pied au bas-ventre
- Coup de pied au genou (d'arrêt, écrasé)
- Coup de talon sur le dessus de la tête
- Coup à la gorge
- Coup de tête
- Coup de coude
- Coup de genou
- Ciseaux au niveau du cou et au-dessus de l'abdomen
- Frappe sous la ceinture (**Les frappes dans les cuisses sont autorisées seulement si elles font parties d'un enchaînement**)
- Blocage en coude
- Frapper un adversaire au sol sans maîtrise
- Lutter au sol ou se mettre sur le dos pour combattre avec les jambes
- Balayage intérieur
- Projections avec saisie de la tête ou du cou
- Projeter l'adversaire sur la tête
- Toute technique entraînant un hors combat « volontaire ».

7- Notion de "contrôle"

Toutes les techniques doivent être exécutées avec précision et ne doivent en aucune manière porter atteinte à l'intégrité physique du combattant.

Une touche absolument maîtrisée à la tête et légèrement appuyée au corps, ne provoquant aucune blessure, est autorisée.

Les techniques doivent être portées et nettes mais réarmées après la touche.

Toutes les techniques traversantes ayant touché le compétiteur adverse seront considérées comme non contrôlées et sanctionnées en conséquence. « *Lorsque le contact est trop fort, il n'y a plus contrôle.* »

Les arbitres insisteront sur ce point au moyen d'avertissements et de pénalités.

8- Avertissements, pénalités et disqualification

Chaque faute est sanctionnée par un avertissement, une pénalité ou une disqualification.

➤ Avertissement

L'avertissement est une mise en garde orale avant une pénalité. A l'appréciation de l'arbitre central, la pénalité peut être annoncée après plusieurs avertissements lorsque ces derniers ne sont pas pris en compte.





MINH LONG FRANCE

Siège administratif – Secrétariat : 2B, Avenue des Limosins – 91630 MAROLLES EN HUREPOIX
Mail : minhlongfrance@yahoo.fr

Exemples :

- Mettre en danger sa propre sécurité, avec des comportements exposant aux blessures.
- Adopter une attitude non combative.
- Montrer un comportement agressif exacerbé pouvant conduire à un manque de contrôle dans les attaques.
- Ne pas réagir immédiatement aux injonctions de l'arbitre ou les discuter de façon répétée.

➤ Comportements interdits entraînant une Pénalité

- Des sorties trop fréquentes de l'aire de combat non consécutive à un coup. Deux pieds dans l'aire de sécurité (tapis rouges). Attitude de fuite.
- Usage d'une technique interdite ou atteinte d'une zone interdite (sans blessure) ou encore manque de contrôle avéré lors des frappes.
- Attitude incorrecte du combattant (verbale ou gestuelle) : envers l'adversaire, envers l'arbitre ou envers le public.
- Feindre d'être blessé ou exagérer les conséquences d'une blessure.
- Mettre en danger sa propre sécurité, en se laissant aller à des comportements qui exposent aux blessures.
- Fuir le combat pour gagner du temps, privant ainsi l'adversaire d'une opportunité de marquer.
- Saisir l'adversaire directement sans exécuter une technique dans un délai maximum de 2 à 3 secondes.
- Le corps à corps inutile (lutter, pousser ou saisir sans tenter de technique).
- Les sorties de l'aire de compétition : Dès lors que le pied du compétiteur, ou toute autre partie du corps, touche le sol en dehors des limites de l'aire de combat. Exception faite lorsque le compétiteur est physiquement poussé ou projeté en dehors de la surface.

Chaque pénalité entraîne un retrait de 5 points pour le compétiteur à la fin du combat et cela sur le compteur de chaque juge.

Le cumul de quatre pénalités correspond à une disqualification du combat.

➤ Causes de Disqualification

- Quatre pénalités au cours du Combat,
- Blessures de l'adversaire obtenues après l'usage d'un coup interdit,
- Hors combat causé par une technique non maîtrisée,
- Insultes à l'adversaire, à l'arbitre, aux juges, au public,...
- Frapper un adversaire après l'arrêt du combat par l'arbitre,
- Tout combattant ne se présentant pas sur l'aire de combat, à l'appel de son nom, trois fois et au-delà d'une minute, est disqualifié.

Les frappes doivent être portées franchement mais dans le but d'enchaînements techniques. Toute frappe donnée avec la volonté de blesser et de faire terminer le combat avant la limite sera sanctionnée.

Cette compétition se déroule afin de démontrer la supériorité des enchaînements en combat des divers participants. Les frappes volontaires dans le dos ou l'arrière de la tête sont interdites. Frapper un adversaire au sol est interdit.





MINH LONG FRANCE

Siège administratif – Secrétariat : 2B, Avenue des Limosins – 91630 MAROLLES EN HUREPOIX
Mail : minhlongfrance@yahoo.fr

Si à la fin du combat, un des compétiteurs est blessé suite à une pénalité prononcée, le blessé est déclaré vainqueur et l'auteur de la faute est déclaré perdant. Le blessé pourra reprendre la suite de la compétition après autorisation du médecin.

L'auteur de la pénalité pourra être repêché dans la suite du tableau si les conditions s'y prêtent et dans les conditions fixées pour le repêchage à moins que l'arbitre ne l'ait disqualifié suite au coup interdit.

9- Fin du combat

En cas d'égalité des points à la fin du temps réglementaire, les combattants disposent d'une prolongation.

Celle-ci est de **30 secondes** pour les Poussins/Pupilles/Benjamins et Minimes et **de 1 minute** pour les Cadets/Juniors/Seniors et Vétérans.

➤ Fin du combat avant le temps réglementaire

- Suite à un hors combat accidentel
- Suite à un abandon volontaire (forfait du combattant)
- Sur avis médical (blessure du combattant)
- Suite à une disqualification

➤ Le hors combat

Deux cas de figure se présentent :

- Un combattant met son adversaire hors combat à la suite d'une technique non maîtrisée, **il est immédiatement sanctionné par une disqualification.**
- Pendant une action, si l'attaquant, par sa faute, est blessé ou mis hors combat par son adversaire, l'arbitre central peut alors refuser de pénaliser l'autre compétiteur.

En cas de hors combat dûment constaté par le médecin, le combattant ne pourra participer à aucun assaut à quelque niveau que ce soit, avant un délai de 30, 60 ou 90 jours. Seul le médecin sera habilité à déterminer cette période. Passé ce délai, un certificat médical mentionnant le hors combat et autorisant à reprendre la compétition sera exigé.

➤ Le vainqueur par abandon

- Lorsqu'un combattant refuse de continuer le combat.
- Sur avis du médecin, suite à une blessure empêchant le compétiteur de poursuivre le combat ou la compétition.

10- Annonce du vainqueur

Chaque juge de coin est muni de deux compteurs afin d'attribuer les points pour chaque combattant pendant toute la durée du combat. A la fin du combat, chaque juge doit soustraire de son total de points attribués pour chaque combattant les pénalités annoncées (- 5 points par pénalité).



A la demande de l'Arbitre, chaque juge montre le drapeau de couleur correspondant au combattant pour lequel il s'est vu attribuer le plus de points après retrait des pénalités et qu'il désigne vainqueur.

JUGE 1	JUGE 2	JUGE 3	<u>RESULTAT</u>
ROUGE	ROUGE	ROUGE	ROUGE
BLEU	BLEU	ROUGE	BLEU
ROUGE	BLEU	EGALITE	PROLONGATION
BLEU	EGALITE	EGALITE	PROLONGATION

11- Protections obligatoires

Elles doivent impérativement être amenées par le compétiteur lui-même. Un équipement de protection est un équipement personnel.

Il n'est pas du ressort de l'organisateur de fournir des équipements de protection. **Toutefois, quelques casques et plastrons seront à disposition.**

➤ Poussins, Pupilles, Benjamins, Minimes (Enfants)

- Masculins : Casque avec protection faciale (autorisée et recommandée) / Protège-dents / **Gants de boxe de 6 oz ou 8 oz pour les enfants de – 35 kg, de 8 oz pour les enfants de – 65 kg,** / Coquille masculine / Protège-tibia / Protège-pied conforme aux exigences FFKDA / Plastron.

- Féminines : Casque avec protection faciale (autorisée et recommandée) / Protège-dents / **Gants de boxe de 6 oz ou 8 oz pour les enfants de – 35 kg, de 8 oz pour les enfants de – 65 kg,** / Coquille féminine / Protège-tibia - Protège-pied conforme aux exigences FFKDA / Plastron.

➤ Cadets, Juniors, Seniors et Vétérans (Ados / Adultes)

- Masculins : Casque avec protection faciale (autorisée et recommandée) / Protège-dents / **Gants de boxe de 8 oz pour les combattants de – 65 kg, de 10 oz pour les combattants de - 70kg et 12 oz pour les + 70kg** / Coquille masculine / Protège-tibia / Protège-pied conforme aux exigences FFKDA / Plastron facultatif.

- Féminines : Casque avec protection faciale (autorisée et recommandée) / Protège-dents / **Gants de boxe de 8 oz pour les combattantes de – 65 kg, de 10 oz pour les combattants de - 70kg et 12 oz pour les + 70kg** / Protège-seins / Coquille féminine / Protège-tibia / Protège-pied conforme aux exigences FFKDA / Plastron facultatif.

Le défaut de port d'une protection obligatoire dégage totalement la responsabilité de Minh Long France en cas de blessure.



MINH LONG FRANCE

Siège administratif – Secrétariat : 2B, Avenue des Limosins – 91630 MAROLLES EN HUREPOIX
Mail : minhlongfrance@yahoo.fr

12- Protections interdites

- Casque à grille pour les seniors (sauf sur décision médicale).
(Les casques avec protection du sommet du crane sont fortement recommandés. Ce défaut de protection sur le casque se fait sous l'entière responsabilité du compétiteur ou du représentant du club du compétiteur.)
- Gants de sac ou insuffisamment rembourrés et ne maintenant pas le pouce,
- Protège-tibia comportant des éléments rigides,
- Protège-pied n'enveloppant pas le talon.

D'une manière générale, toutes les protections autorisées au sein de la FFKDA sont recommandées et autorisées.

Si un combattant se présente avec des protections non-conformes, il se verra refuser l'accès à l'aire de compétition et ne disposera que d'un délai d'une minute pour y remédier avant disqualification.

L'entraîneur doit veiller à ce que l'équipement de son compétiteur soit complet et revêtu pour le début du combat.

www.minhlong.fr

40ans

L'esprit Minh Long
Toujours de l'avant

